



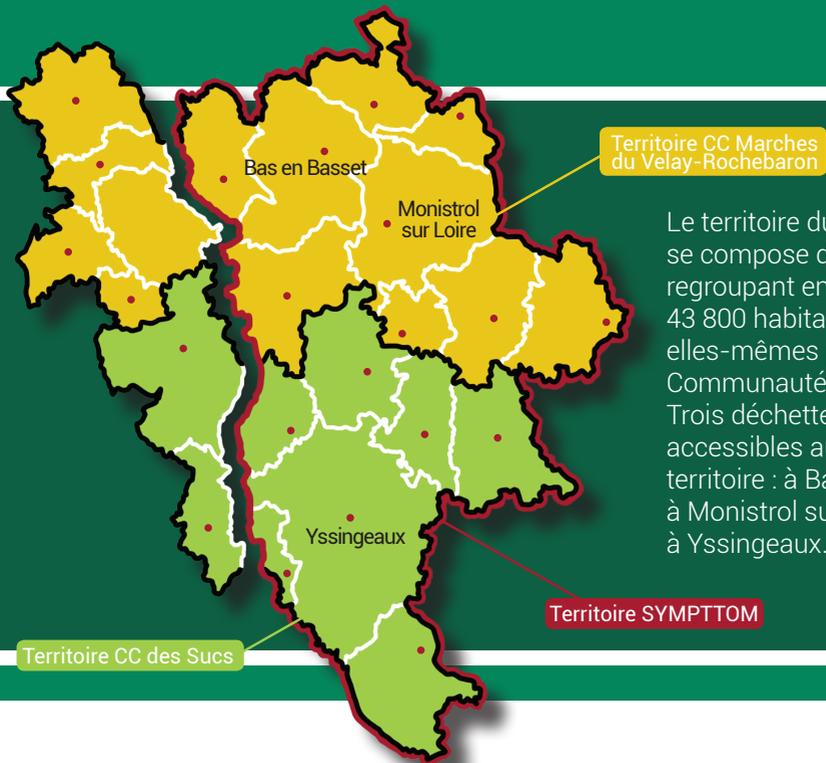
GUIDE PRATIQUE des

Déchetteries

SYMPTTOM

SYndicat Mixte Pour le Tri et le Traitement des Ordures Ménagères et assimilées

 www.sympttom.fr



Le territoire du SYMPTTOM se compose de 16 communes, regroupant environ 43 800 habitants, faisant elles-mêmes partie de deux Communautés de Communes. Trois déchetteries sont accessibles aux usagers du territoire : à Bas en Basset, à Monistrol sur Loire et à Yssingaux.

Accès GRATUIT et illimité pour les particuliers, les collectivités, les artisans, les commerçants et les professionnels.
Accès réservé aux personnes résidant sur le territoire du SYMPTTOM.

Les véhicules autorisés sont ceux dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) est inférieur à 3,5 tonnes.

RAPPEL :

Tous les usagers se doivent de respecter le règlement intérieur des déchetteries, qui est consultable dans l'enceinte de chacune d'elles. L'accès à une déchetterie implique, de la part des usagers, le tri et le dépôt des déchets dans les contenants prévus à cet effet. Les usagers doivent donc respecter les consignes de tri données par les agents. Le déversement de déchets en sacs ou contenants opaques est

interdit, sauf après présentation de leur contenu à l'agent de déchetterie et accord par ce dernier pour leur dépôt. La récupération ou l'échange d'objets ou de matériaux sont rigoureusement interdits dans l'enceinte des déchetteries. Les usagers ne sont pas autorisés à récupérer des objets présents dans les locaux Ressources, leur accès est strictement réservé au personnel.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE

LE BOIS TRAITÉ

Le bois traité, est porteur de produits toxiques (peintures, vernis, traitement spéciaux...) et ne peut donc pas servir de combustible.

EXEMPLES

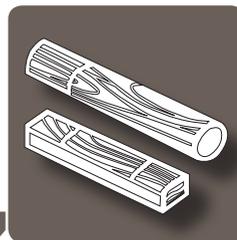


Poutres traitées

Plancher



Volets / Portes



Traverses de chemins de fer

- TRI
- BROYAGE EN COPEAUX
- RECYCLAGE PLAQUES DE BOIS AGGLOMÉRÉES

LE BOIS NON TRAITÉ

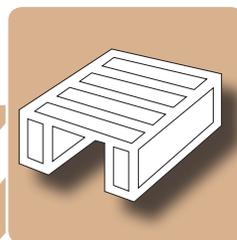
EXEMPLES



Palette (non traitées)



Cagettes (non traitées)



- TRI
- BROYAGE
- VALORISATION DE LA MATIÈRE EN COMBUSTIBLE

LES DÉCHETS VERTS

EXEMPLES



Feuilles mortes



Branchages



Tonte pelouses



- BROYAGE
- COMPOSTAGE



Souches d'arbres



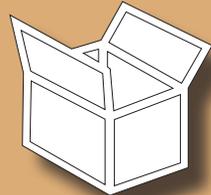
PLUS RESPONSABLE : JE VALORISE MES DÉCHETS VERTS À LA MAISON !

La gestion des déchets verts en déchetterie laisse derrière elle une réelle empreinte écologique et économique ... Valoriser ses déchets verts à la maison, lorsque c'est

possible, est un choix encore plus responsable que de les apporter en déchetterie ! Pensez-y, il existe plusieurs techniques : le compost, le mulching, le broyage, le paillage...

LE CARTON

LES CARTONS DE GRANDE TAILLE SONT À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE, AFIN D'ÉVITER L'ENCOMBREMENT INUTILE DES BACS JAUNES PRÈS DE CHEZ VOUS !



EXEMPLES



Cartons bruns



Cagettes fruits & légumes



Cartonnettes & Briques alimentaires

- COMPACTAGE
- MISE EN BALLE
- RECYCLAGE EN NOUVEAUX CARTONS



LES DÉBLAIS & GRAVATS

EXEMPLES



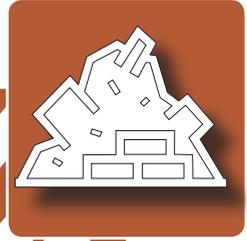
Briques, parpaings, carrelage, faïence



Poteries



Vaisselle



- CONCASSAGE
- RÉUTILISATION EN REMBLAIS



Plaques de fibrociment

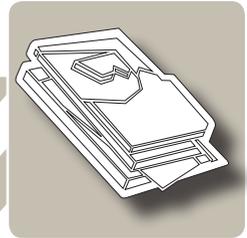
LES DÉCHETS D'AMIANTE LIÉE SONT INTERDITS DANS LES DÉCHETTERIES

Ces déchets doivent être traités avec précaution par une entreprise spécialisée.

LE PLÂTRE & LES PLAQUES DE PLÂTRE

ACCEPTÉS

- Les plaques standard
- Les plaques feu (roses)
- Les plaques haute dureté (jaunes)
- Les plaques hydrofuges (vertes)
- Les cloisons alvéolaires (toutes couleurs)
- Les carreaux de plâtre standard
- Les carreaux de plâtre hydrofugés (bleus)



- TRI
- RECYCLAGE EN NOUVELLES PLAQUES DE PLÂTRE



Plâtre avec polystyrène



Plâtre avec laine de verre

et autres plaques complexées



TOUJOURS S'ADRESSER AUX AGENTS DE DÉCHETTERIE AVANT DE DÉPOSER DU PLÂTRE, POUR CONTRÔLER VOTRE APPORT.

LES PNEUMATIQUES

EXEMPLES



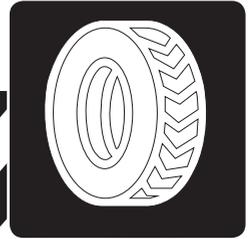
Pneus voitures



Pneus deux roues



Pneus vélos



Pneus agricoles



Pneus poids lourds



Pneus d'ensilage



- BROYAGE
- RECYCLAGE EN SOLS SYNTHÉTIQUES
- OU VALORISATION EN COMBUSTIBLE DE SUBSTITUTION DANS LES CIMENTERIES OU LES CHAUFFERIES



PAS DE JANTES DANS LA BENNE PNEUS !

Les pneus jantés sont acceptés en déchetterie, mais pas dans la benne pneus ! Adressez-vous à l'agent de déchetterie !



LES HUILES DE VIDANGE

- RÉGÉNÉRATION PAR RE-RAFFINAGE & RÉUTILISATION
- OU RÉGÉNÉRATION & VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

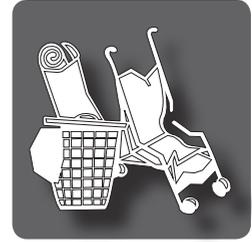


LES HUILES ALIMENTAIRES

- RÉGÉNÉRATION
- RÉUTILISATION EN UNE HUILE DE BASE NEUVE (exemple huile de tronçonneuse)

LES ENCOMBRANTS

La benne Encombrants, encore appelée benne «Tout-venant», est une benne dans laquelle sont déposés différents matériaux en majorité non recyclables.



- ↓ - BROYAGE
- ENFOUISSEMENT

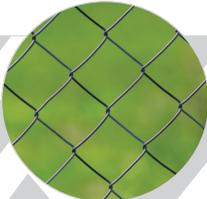


Les déchets de cette benne sont transportés à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Monistrol sur Loire, pour y être enfouis. Autrefois appelé Centre d'Enfouissement, le site est conçu pour enfouir

des déchets ultimes (qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment), de façon à minimiser les risques de pollution pour l'environnement.

LES MÉTAUX

EXEMPLES



Grillages



Tondeuses



Roues/cadres de vélos



Tubes/barres de métal



Les emballages métalliques vides

- ↓ - TRI
- FONTE DES MÉTAUX SELON LEUR NATURE
- RECYCLAGE EN NOUVEAUX OBJETS MÉTALLIQUES



LE MOBILIER

Des bennes dédiées aux meubles sont mises en place par l'éco-organisme ECO MOBILIER dans chaque déchetterie du SYMPTTOM.



écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

ACCEPTÉS

Pour ranger



Pour s'asseoir



Pour se coucher



Pour poser



Pas de tapis, poussette, siège auto, sanitaire, parquet, porte, fenêtre, plaid, couverture, alèse, protège-matelas, drap-housse, housse de couette, taie d'oreiller...

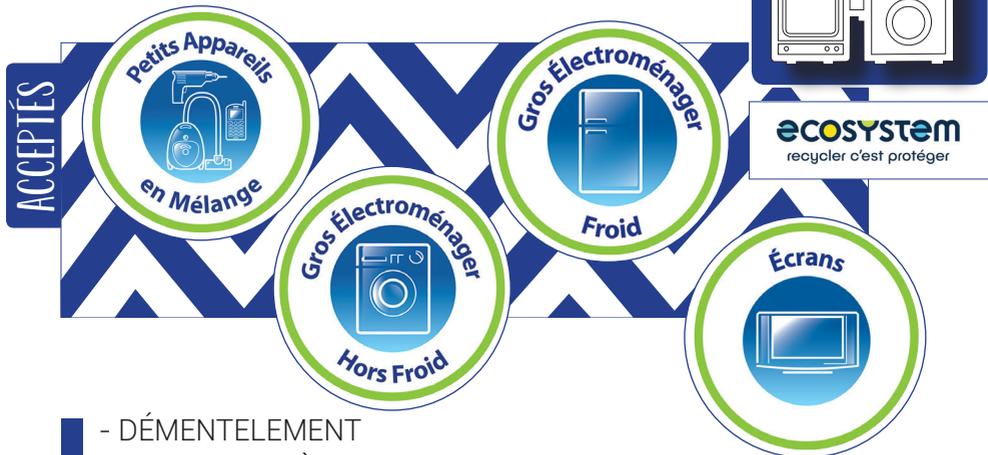


**TOUS LES MEUBLES SONT ACCEPTÉS,
QUELQUE SOIT LE MATÉRIAU
ET QUEL QUE SOIT L'ÉTAT !**

- TRI DES MATIÈRES
- RECYCLAGE (Par exemple, le bois servira à fabriquer des panneaux de particules pour de nouveaux meubles. La mousse sera récupérée pour des panneaux isolants ou des tatamis de judo. Le plastique pourra servir à la fabrication de tuyaux.)
- OU VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

LES DEEE (DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES)

La filière des DEEE est coordonnée par l'éco-organisme ECO-SYSTEM.



- DÉMENTELEMANT
- TRI DES MATIÈRES
- DÉPOLLUTION DES APPAREILS
- RECYCLAGE



CETTE FILIÈRE EST FINANÇÉE PAR L'ÉCO-PARTICIPATION :

Cette dernière est payée à l'achat par le consommateur : elle correspond aux coûts de collecte, de dépollution et de recyclage d'un appareil usagé équivalent.

AMPOULES & NÉONS



0,005%, c'est la part de mercure contenue dans les ampoules et tubes néons collectés. Bien qu'infime, la présence de mercure devient nocive pour l'environnement et la santé à l'échelle des dizaines de millions d'ampoules et néons arrivant en fin de vie chaque année.

Le mercure et les poudres fluorescentes contenus dans votre ampoule ou votre tube néon sont soigneusement retirés et éliminés selon des normes environnementales strictes. Enfin, les matières qui les composent (verre, métaux, plastique...) sont triées pour être réutilisées dans la fabrication de nouveaux produits. Près de 90% du poids des ampoules et tubes néons collectés seront donc recyclés !



LES DÉCHETS CHIMIQUES MÉNAGERS

La filière s'organise autour de l'éco organisme ECO DDS.

ACCEPTÉS



Entretien de la maison

Bricolage & Décoration



Entretien de la piscine



Entretien de la voiture



Entretien du jardin



Chauffage & cheminée



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES
DÉCHETS CHIMIQUES DES PARTICULIERS

Plus d'informations sur
www.ecodds.com



- TRI DES PRODUITS SELON LEUR TYPOLOGIE
- VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (*Chauffage, électricité ou combustible de substitution*)
- OU ÉLIMINATION DANS DES CONDITIONS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT



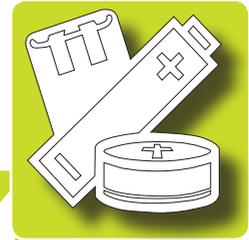
RECOMMANDATIONS

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques usagés peuvent constituer un danger pour notre santé, pour notre environnement, et être un réel facteur de pollution. Ils doivent être déposés en déchetterie dans leur contenant d'origine. Veillez, par ailleurs, à bien visser les bouchons, à fermer les couvercles pour éviter

tout écoulement. S'ils ne se trouvent pas dans leur contenant d'origine (par exemple, si vous avez vidé du white spirit dans une bouteille d'eau), il est important d'identifier vos produits en collant une étiquette sur leur emballage. Cela permettra aux agents des déchetteries de trier correctement et d'éviter ainsi les accidents causés par le mélange de produits chimiques dangereux incompatibles.

LES PILES

La filière s'organise autour de l'éco organisme COREPILE.



EXEMPLES



+ Piles de clôtures



- TRI DES PILES
- SÉPARATION DES MÉTAUX
- RECYCLAGE DES MÉTAUX (par procédé pyrométallurgique ou par procédé hydrométallurgique)
- NEUTRALISATION DES ACIDES DANGEREUX

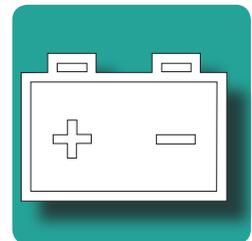
QUELQUES CHIFFRES :

Le traitement des piles et petites batteries collectées par Corepile permet de récupérer environ 5 000 tonnes de métaux chaque année.

Pour 1 tonne de piles alcalines, on récupère ainsi 260 kg de zinc et composés de zinc, 330 kg d'alliages à base de fer et nickel et 180 kg de métaux divers comme le cobalt ou le plomb.

LES BATTERIES

- SÉPARATION DES MÉTAUX
- RECYCLAGE DES MÉTAUX
- NEUTRALISATION DES ACIDES DANGEREUX



LES PAPIERS

EXEMPLES

Publicités & Prospectus



Journaux & magazines



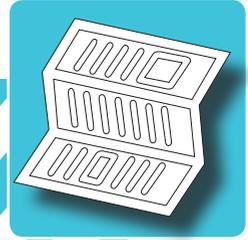
Catalogues & annuaires



Courriers, enveloppes & impressions



Livres, cahiers, carnets & autres



INUTILE DE LES DÉFROISSER, DE LES DÉCHIRER, D'ENLEVER LES AGRAFES, LES SPIRALES, LES TROMBONNES... : ILS SERONT RETIRÉS LORS DU RECYCLAGE.

- TRI

- RECYCLAGE (Le papier peut se recycler en moyenne cinq fois pour produire de nouveaux papiers, c'est pour cette raison que l'on dit que le papier a cinq vies ! **TOUS LES PAPIERS SE RECYCLENT !**)

CIITEO

LE VERRE

ACCEPTÉS



Bouteilles en verre



Pots & bocaux en verre



- TRI

- BROYAGE (transformation en calcin)

- FONTE



LE VERRE SE RECYCLE À 100% ET À L'INFINI !

Vaisselle en verre, miroir (car composition différentes de celle du verre d'emballage). Pas d'ampoules, de porcelaine ... (objets infusibles qui rendraient le calcin inutilisable).

LES TLC (TEXTILES - LINGE DE MAISON - CHAUSSURES)

ACCEPTÉS



Vêtements

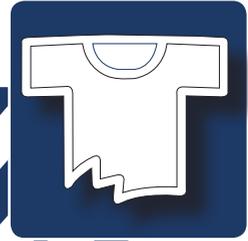


Chaussures

Linge de maison



Maroquinerie



www.lafibredutri.com



Tous les vêtements et le linge se déposent **PROPRES** et **SECS**, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**.



Ne pas déposer d'articles **HUMIDES**.



- TRI
- RÉUTILISATION (revente en friperie...)
- OU RECYCLAGE (en chiffons, isolants, fils, revêtements de sol...)

ESPACE RÉEMPLOI



- TRI
- DONS AUX ASSOCIATIONS

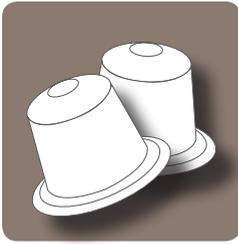
OBJECTIF RÉDUCTION DES DÉCHETS !



Chaque déchetterie du SYMPTTOM est équipée d'un espace Ressourcerie, réservé aux objets encore en bon état, pouvant intégrer les filières du réemploi. Ils sont régulièrement

redistribués aux associations caritatives et culturelles du territoire. Alors pensez-y avant de jeter définitivement vos objets !

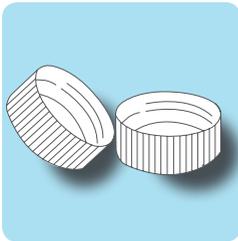




LES CAPSULES DE CAFÉ (EN ALUMINIUM)



- TRI
- RECYCLAGE DE L'ALUMINIUM
- VALORISATION DU MARC DE CAFÉ EN ENGRAIS



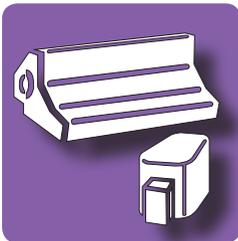
LES BOUCHONS (EN PLASTIQUE)



- DON À UNE ASSOCIATION
- RECYCLAGE



VOUS POUVEZ ÉGALEMENT LAISSER VOS BOUCHONS SUR LES BOUTEILLES PLASTIQUES DANS LES BACS JAUNES.



LES CARTOUCHES D'ENCRE



- TRI
- RÉUTILISATION (*re-remplissage*)
- OU VALORISATION DE LA MATIÈRE PLASTIQUE



LES CARTOUCHES FILTRANTES D'EAU



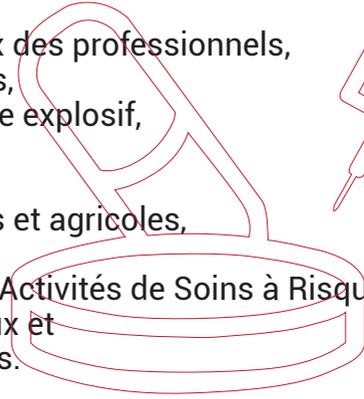
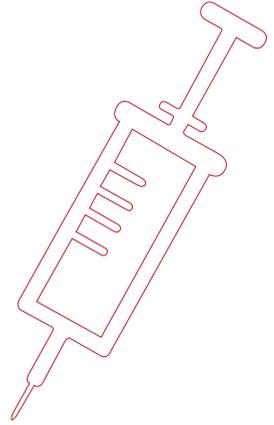
- TRI
- SÉPARATION DES COMPOSANTS (*plastique, charbon actif, résine échangeuse d'ions...*)
- RECYCLAGE

LES DÉCHETS NON ADMIS EN DÉCHETTERIE

a



- L'amiante,
- Les souches d'arbres,
- Les déchets dangereux des professionnels,
- Les déchets radioactifs,
- Les déchets à caractère explosif,
- Les armes,
- Les munitions,
- Les pneus poids lourds et agricoles,
- Les médicaments,
- Les DASRI* (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux),
- Les cadavres d'animaux et
- Les Ordures Ménagères.



*L'éco-organisme DASTRI organise la filière des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux, pour répondre aux besoins des patients en auto-traitement. Plusieurs points de collecte, comme des pharmacies, sont équipés pour récupérer ce type de déchets sur territoire du SYMPTTOM. Retrouvez-les sur :

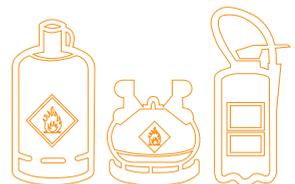
www.dastri.fr/nous-collectons



LES BOUTEILLES DE GAZ & EXTINCTEURS

La reprise des bouteilles de gaz est une obligation pour leurs distributeurs/revendeurs. Seules les bouteilles de gaz de camping sont acceptées en déchetterie.

Quant aux extincteurs, ils sont également acceptés en déchetterie s'ils étaient à usage domestique.



LES HORAIRES DES DÉCHETTERIES



HORAIRES D'HIVER (du 1^{er} Novembre au 31 Mars inclus)

	BAS EN BASSET		MONISTROL / LOIRE		YSSINGEAUX	
	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	09H - 12H	14H - 17H	09H - 12H	14H - 17H	FERMÉ	14H - 17H
MARDI	FERMÉ		09H - 12H	14H - 17H	FERMÉ	
MERCREDI	FERMÉ	14H - 17H	09H - 12H	14H - 17H	09H - 12H	14H - 17H
JEUDI	09H - 12H	FERMÉ	FERMÉ		09H - 12H	14H - 17H
VENDREDI	09H - 12H	14H - 17H	09H - 12H	14H - 17H	09H - 12H	14H - 17H
SAMEDI	09H - 12H	14H - 17H	09H - 12H	14H - 17H	09H - 12H	14H - 17H

Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.



HORAIRES D'ÉTÉ (du 1^{er} Avril au 31 Octobre inclus)

	BAS EN BASSET		MONISTROL / LOIRE		YSSINGEAUX	
	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	09H - 12H	14H - 18H	09H - 12H	14H - 18H	09H - 12H	14H - 18H
MARDI	FERMÉ		09H - 12H	14H - 18H	FERMÉ	
MERCREDI	09H - 12H	14H - 18H	09H - 12H	14H - 18H	09H - 12H	14H - 18H
JEUDI	09H - 12H	14H - 18H	09H - 12H	14H - 18H	09H - 12H	14H - 18H
VENDREDI	09H - 12H	14H - 18H	09H - 12H	14H - 18H	09H - 12H	14H - 18H
SAMEDI	09H - 12H	14H - 18H	09H - 12H	14H - 18H	09H - 12H	14H - 18H

DÉCHETTERIE DE **BAS EN BASSET** : **04.71.75.92.99** - Lieu dit La France

DÉCHETTERIE DE **MONISTROL SUR LOIRE** : **04.71.65.28.96** - Lieu dit Les Cheminches

DÉCHETTERIE D'**YSSINGEAUX** : **04.71.56.01.78** - Z.I. La Guide

SYMPTTOM : 04 71 75 57 57

17 Rue du Général de Chabron / BP 20029 - 43 120 MONISTROL SUR LOIRE
secretariat@sympttom.fr / www.sympttom.fr